

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 juin 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1379, Montée Laberge

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0032 :

La demande de dérogation mineure 2025-0032 visant à :

- Permettre un garage détaché de 71 m² avec un atelier attenant de 42 m² pour un total de 113 m² alors que le maximum permis dans la réglementation est de 95 m².

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 23 mai 2025.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière